

ANGE BLEU (BLAUER ENGEL) - REVÊTEMENT DE SOL

FICHES-LABELS
[mise à jour : 03/2015]



Résumé des critères : Limite substances dangereuses (dont phtalates). Limite émissions COV et formaldéhyde. Efficacité d'utilisation et information des consommateurs.

Nom officiel

Ange bleu (Blauer Engel)

Site web

<http://www.blauer-engel.de/>

Produits concernés

Revêtement de sol (entre autres)

Portée du label

Environnement et santé

Critères du label

Exemple pour les revêtements de sol textiles.

Fabrication

- Les produits d'Asie, Afrique ou Amérique du sud doivent fournir un certificat relatif au travail des enfants
- Restriction de substances dangereuses : le produit ne peut pas contenir de substances ou de mélanges classés toxiques, cancérigènes, mutagènes, toxique pour la reproduction etc.
- Interdiction des composés organo-halogénés
- Restriction sur le type de retardateur de flamme
- Les phtalates ne peuvent être utilisés comme plastifiant
- Restriction sur certains pigments et colorants
- Les critères pour les pesticides doivent respecter ceux du label Öko-tex ou du label GUT
- Interdiction des biocides et fongicides
- Protection contre les insectes ravageurs : accepté uniquement entre 75mg/kg et 150 mg/kg à condition de le préciser dans les informations au consommateur.

Phase d'utilisation

- Valeurs limites pour certaines émissions, dont :
 - émission de COV (COVT) après 3 jours : max 250 µg / m³ d'air
 - émission de formaldéhyde : 0,02 ppm
- Odeur : même critère que pour le label GUT : max classe 3.

Aptitude à l'emploi et information des consommateurs

- le produit doit être apte à l'emploi
- le produit doit être vendu avec un mode d'emploi contenant des conseils généraux et techniques sur la façon d'utiliser au mieux le produit et de l'entretenir

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

<https://www.blauer-engel.de/en/companies/basic-award-criteria>

Qui est « derrière » ce label ?

Le label est la propriété du Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de l'Environnement et de la Sécurité nucléaire.

Contrôle indépendant

L'Environmental Label Jury est un jury indépendant constitué de représentants des associations environnementale et de consommateurs, de l'industrie, des autorités, du monde académique, des médias, de l'Eglise et de l'Etat fédéral. L'agence fédérale pour l'environnement développe les critères avec le RAL (Institut pour le Contrôle de la Qualité et la Labellisation des Produits).

Avis d'écoconso

Label national inspiré de l'écolabel européen, définissant des critères plus sévères. On pourra trouver

ce type de produits dans des grandes surfaces de bricolage et en magasins spécialisés.

Références écoconso

- Fiche conseil n°172 : [Choisir un revêtement de sol écologique](#)
- Dossier : [Revêtements écologiques : le bon, le vrai et le beau !](#)
- Brochure : [On refait le mur ! Guide des petites rénovations écologiques, saines et accessibles](#)

Lien vers catalogue de produits labellisés

<https://www.blauer-engel.de/en/products/construction>

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <http://www.ecoconso.be/fr/content/ange-bleu-blauer-engel-revetement-de-sol>

[2] <http://www.ecoconso.be/fr/thematiques/etiquetage>

[3] <http://www.ecoconso.be/fr/thematiques/materiaux>

[4] <http://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/revetement-de-sol>

[5] <http://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[6] <http://www.blauer-engel.de/>

[7] <https://www.blauer-engel.de/en/companies/basic-award-criteria>

[8] <http://www.ecoconso.be/fr/Choisir-un-revetement-de-sol>

[9] <http://www.ecoconso.be/fr/Revetements-ecologiques-le-bon-le>

[10] <http://www.ecoconso.be/fr/On-refait-le-mur-Guide-des-petites>

[11] <https://www.blauer-engel.de/en/products/construction>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

